

Pointe de la Torche - 29120 Plomeur 02 98 58 53 80 - info@twenty-nine.com

PROTOCOLE SANITAIRE STAGES ET ACTIVITES EN INTERNAT spécifiques au Surf Camp XXIX saison 2021



EN AMONT DU STAGE

LORS DE L'INSCRIPTION

Nous avons mis en place un affichage visible à l'ESB La Torche et sur notre site internet présentant le protocole suivant :

- · respect des gestes barrières,
- mesures sanitaires générales pour les participants,
- · mesures sanitaires sur le site,
- mesures sanitaires suivies par le personnel.

Le port du masque est obligatoire pour les participants et les personnels sauf lorsqu'il est incompatible avec l'activité menée (prise de repas, pratiques sportive...). Il appartient aux participants ou leurs représentants légaux de se fournir en masque. L'organisateur doit doter l'accueil de masques a fin qu'ils puissent être fournis aux participants qui n'en disposeraient pas.

Nous recommandons aux futurs participants de venir avec leur propre matériel de pratique (combinaison, gants, chaussons, planche de surf...) s'ils en disposent.

Ce matériel pourra être désinfecté au surf camp suivant le même protocole que les équipements de l'ESB.

Nous recommandons au futur pratiquant d'adopter des mesures de bon sens : ne pas se présenter au stage en cas de symptôme, suspicion de symptôme (fièvre > à 38°, toux, gêne respiratoire...) ou en cas de contact avec un cas Covid-19 avéré dans les 15 derniers jours.

L'accueil est équipé de thermomètres pour pouvoir prendre la températures des participants et des personnels dès qu'ils présentent des symptômes au sein de l'établissement ou pendant les activités.

Sous l'autorité du directeur, la personne chargée du suivi sanitaire est désignée référante Covid-19. Nous informons par envoi numérique les participants ou leurs représentants légaux des modalités d'organisation spécifiques au Surf Camp XXIX.

PENDANT LE STAGE

ACCUEIL LE JOUR DU STAGE

Accueil des participants par le personnel muni de masques :

- A l'arrivée, chaque participant et ses accompagnateurs doivent porter un masque et se désinfectent les mains avec du gel hydro-alcoolique mis à disposition à l'entrée des locaux. L'accueil se fait en respectant les règles de distanciation (> 2 m entre les participants). Afin d'éviter les attroupements au moment de l'accueil, celui-ci peut être échelonné sur une heure, de 17h à 18h.
- Le responsable du surf camp présente aux participants le sens de circulation dans la structure afin d'éviter les croisements. Les accompagnateurs ou les responsables légaux des participants ne doivent pas être admis à l'intérieur des locaux.

Briefing sur les mesures sanitaires :

En internat, il est demandé aux parents ou aux accompagnants des mineurs d'assister à l'explication des règles spécifiquement mises en place dans le cadre de la lutte contre le Covid-19.

Le responsable rappelle les gestes barrières et explique les consignes sanitaires que les participants doivent respecter :

- distance > 2 m entre les participants,
- lavage des mains régulier,
- · port du masque à tout moment.

DANS LES LOCAUX DU SURF CAMP

- port du masque obligatoire dans les locaux sauf pendant la prise de repas,
- distanciation > 2 m,
- activités et rassemblements (avec distanciation) de préférence dans le jardin,
- l'organisation de la restauration doit permettre de limiter les éléments utilisés en commun pouvant faciliter les contacts et les attroupements,
- l'aménagement des tables doit être prévu pour assurer les règles de distanciation d'au moins 1m pendant les repas,
- les repas sont pris en extérieur dès que possible,
- les déplacements à l'intérieur doivent être limités et dans la mesure du possible et organisés en sens de circulation unique,
- les activités proposées doivent tenir compte de la distanciation et des gestes barrières,
- les activités de plein air sont privilégiées.

A noter

Du gel hydro-alcoolique est à disposition à l'entrée des locaux. Chaque jour, un briefing de l'équipe sera fait aux participants pour rappeler les mesures barrières et règles de distanciation.

Des poubelles sans contacts sont prévues pour le dépôt des déchets.

LE TRANSPORT

- · transport collectif à limiter,
- désinfection de l'intérieur du véhicule à chaque rotation,
- · port du masque dans les véhicules,
- nettoyage des mains avant de monter dans les minibus.

ENCADREMENT DES SEANCES NAUTIQUES

Responsable technique qualifié (RTQ) – Référent Covid-19 : Ronan Chatain

Le RTQ nautique encadrent les moniteurs qui ont en charge les stages. Ils sont notamment chargés :

- de s'assurer que les mesures d'hygiène sanitaire Covid-19 sont bien appliquées sur l'ensemble des activités,
- · de rappeler chaque jour à chaque moniteur les consignes sanitaires,
- d'accompagner les moniteurs qui pourraient avoir des difficultés à mettre en œuvre ces mesures,
- si une personne présente des signes suspects de Covid-19, le moniteur averti immédiatement le RTQ en charge de prendre les mesures adéquates.

A noter

Chaque jour le RTQ Covid 19 fera un briefing aux moniteurs pour rappeler les mesures barrières et règles de distanciation.

PREPARATION DE SEANCE - EQUIPEMENTS DE PRATIQUE

- distribution individuelle d'une combinaison en début de stage,
- · chaque pratiquant garde la même combinaison durant son stage,
- · les participants se changent à l'extérieur des locaux,
- l'équipe muni du masque peut conseiller les participats à une distance de plus d'un mètre pour s'équiper,
- · slip de bain ou maillot personnel obligatoire sous la combinaison,
- serviette ou poncho personnel à prévoir obligatoirement.

A noter:

Les combinaisons sont distribuées individuellement et sont désinfectées entre chaque usage grâce à un désinfectant virucide conforme à la norme EN 14 476.

Chaque fois que cela est possible, privilégier la combinaison personnelle au prêt de celle-ci.

DEROULEMENT DE LA SEANCE:

· départ en minibus, port du masque obligatoire pendant le trajet,

- lors du briefing technique et échauffement : distance de plus de 2 m entre les participants,
- distance obligatoire de 2 mètres entre chaque participant pendant la pratique
- explications les plus rapides possibles, en privilégiant la phase dans l'eau
- respect des distances de sécurité entre l'encadrant et le stagiaire lors de la dispense des instructions, aucun contact physique moniteur/élève pour aider à la correction d'un mouvement (sauf en cas d'urgence),
- le matériel utilisé en démonstration ne doit pas être mis à disposition,
- le nombre de stagiaires est limité à 8 par moniteurs, quel que soit le niveau de pratique. Cet effectif est un maximum et pourra être réduit le cas échéant.

GESTION DE SITUATIONS DE SECOURS

Le devoir de la structure d'accueil et de son encadrement est de favoriser une pratique raisonnée et adaptée aux participantx. La sécurité des participants et de l'encadrement reste une priorité .

En termes de geste de premier secours, l'ALERTE reste d'acte n°1. Principe de précaution maximale, respect de la barrière physique et des protections et évitement complet des contacts directs.

A l'eau les méthodes de sauvetage par transmission d'un support flottant a fin de respecter les distances seront privilégiées.

FIN DE SEANCE:

- · retour en minibus, port du masque obligatoire pendant le trajet,
- les participants se changent à l'extérieur des locaux.

APRES L'ACTIVITE – LA DESINFECTION

LES DESINFECTANTS UTILISES

Pour les mains du gel hydro-alcoolique est installé sous forme de récipients à pompes à l'entrée du surf camp.

Pour les locaux, un nettoyage quotidien est appliqué :

- · aux sols et grandes surfaces
- aux surfaces les plus fréquemment touchées avec un produit désinfectant virucide

Les locaux sont aérés plusieurs fois par jour et restent ouverts si possible.

Pour le matériel nautique comme les combinaisons en néoprène, nous utilisons un désinfectant virucide conforme à la norme EN 14476.

LES PERSONNELS DU SURF CAMP :

ne doivent pas avoir de contres indications de la part de leur médecin,

 ne doivent pas présenter les symptômes du COVID-19 ou de ne pas avoir été en contact avec des personnes présentant ces symptômes.

RECOMMANDATIONS GENERALES



RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES

- respecter les gestes barrières ci-dessus et conserver une distance de 2 mètres avec son interlocuteur,
- accueillir les fournisseurs et le public à l'extérieur du bâtiment lorsque c'est possible et avec port du masque,
- désinfecter quotidiennement les équipements de travail (plans de travail, cuisine, salle de bain, sanitaires..).

Ces dispositions sont susceptibles d'évoluer en fonction des nécessités d'organisation au regard de l'évolution de l'épidémie.

Ronan Chatain (Directeur Technique ESB La Torche) et Julien Lefeuvre (Manager Surf Camp XXIX)